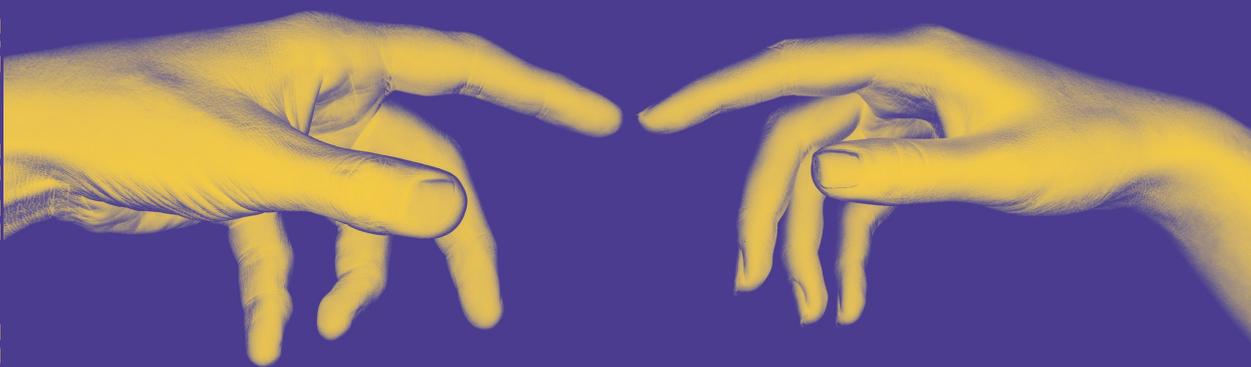


FORMATION AIDE-SOIGNANT

PERFORMANCE
EMPLOI



PASS MOBILITÉ
FORMATION

PRIME D'ENTRÉE
EN FORMATION



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

La Région
Grand Est

Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux **Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, il est proposé 2 aides pour faciliter et inciter à l'entrée en formation concernant **des métiers identifiés en tension dont celui d'AIDE-SOIGNANT**.



C'est quoi ?

PASS MOBILITÉ FORMATION

Cette aide d'un montant de **1 000 € maximum**, permet de financer au choix (non cumulable) sur présentation de justificatifs :

- ▶ l'achat d'une voiture ou d'un deux-roues motorisé Crit'air 1 ou 2,
- ▶ un abonnement TER groupé avec l'achat d'un vélo,
- ▶ la préparation au Permis de conduire (uniquement la partie conduite)

PRIME D'ENTRÉE EN FORMATION

D'un montant de **1 000 €**, cette prime est versée en 2 fois sous réserve d'un taux d'assiduité de 75% et de présentation aux épreuves de certification.

Date d'effet :

Entrées en formation à partir du 1er janvier 2022.

CES 2 AIDES SONT CUMULABLES.



Pour qui ?

- ▶ **Demandeurs d'emploi** entrés en formation d'aide-soignant
- ▶ Et formation d'aide-soignant financée par la Région Grand Est



Bon à savoir

Les élèves en formation d'aide-soignant font leur demande eux-mêmes via les deux téléservices ci-dessous en se créant un compte :

- ▶ [Pass Mobilité](#)
- ▶ [Prime d'entrée en formation](#)

Les pièces à fournir seront indiquées lors de la demande.



Plus d'informations :

▶ fss@grandest.fr

